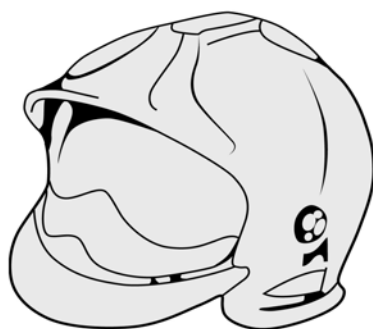


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2006-3

ANNEE 2006

Edition du 14 février 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006.3

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction de service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

2006 – 013 - Approbation de procès-verbal	3
2006 – 014 - Avenant n° 2 au marché 2002.016 pour la fourniture de gaz médical et d'un ensemble de prestations rattachées à son utilisation.....	4
2006 – 015 - Avenant à la convention de mise à disposition du CI de Saint Symphorien le Château	5
2006 – 016 - Convention de formation – sociétés Sud Performance et Kiodan	6
2006 – 017 - Bourses poids lourds : demandes de prorogation et d'attribution.....	7
2006 – 018 - Remise gracieuse.....	8
2006 – 019 - Désignation des représentants du SDIS aux comités d'hygiène et sécurité.....	9

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 013 - Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 3 février 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 014 - Avenant n° 2 au marché 2002.016 pour la fourniture de gaz médical et d'un ensemble de prestations rattachées à son utilisation

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offres réunie le 3 février 2006 pour la conclusion de cet avenant, le bureau, à l'unanimité :

- décide d'autoriser le président à signer un avenant avec la société AGAMEDICAL, prolongeant de 2 mois la durée du marché 2002.016 pour la fourniture de gaz oxygène médical et d'un ensemble de prestations rattachées à son utilisation,
- précise que l'avenant maintient les conditions de commandes initiales du marché, à l'exception des quantités minimales et maximales des recharges, qui sont fixées comme suit pour la durée de la prolongation :

	Quantités minimales pour la durée de l'avenant	Quantités maximales pour la durée de l'avenant
Recharge d'oxygène médical en bouteilles de 1 mètre cube	42 unités	150 unités
Recharge d'oxygène médical en bouteilles de 3 m ³	20 unités	60 unités

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 015 - Avenant à la convention de mise à disposition du CI de Saint Symphorien le Château

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du CI de Saint Symphorien le Château, relatif à l'utilisation d'un bâtiment communal situé rue Soyers.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 016 - Convention de formation – sociétés Sud Performance et Kiodan

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à régler les factures concernant :
- la formation MNG-1, organisée du 23 au 25 janvier 2006 par la société Sud Performance,
- les formations informatiques organisées par la société Kiodan en fin d'année 2005.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 017 - Bourses poids lourds : demandes de prorogation et d'attribution

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise:

- la prorogation d'un an de la bourse permis poids lourds accordée à M. Sébastien GERAY, soit jusqu'au 15 décembre 2006, ses obligations personnelles l'ayant contraint à différer le début de ses cours,
- la prorogation de 6 mois de la bourse permis poids lourds accordée à M. GENET, soit jusqu'au 30 juin 2006, ses obligations personnelles l'ayant contraint à différer le début de ses cours,
- l'attribution à M. Alexandre TRIGUEL, pour un montant de 762,25 €, d'une bourse permis poids lourds, a posteriori et après avis favorable de son chef de groupement, l'intéressé ayant obtenu son permis le 7 juin 2005.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 018 - Remise gracieuse

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise, en raison des difficultés financières rencontrées par M. Jean-Marie GALEA et à sa demande, la remise gracieuse du titre de recettes d'un montant de 144 € émis à son encontre suite à l'intervention des sapeurs pompiers pour assèchement le 29 juillet 2005.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 février 2006

OBJET

2006 – 019 - Désignation des représentants du SDIS aux comités d'hygiène et sécurité

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 février 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le dispositif joint en annexe et désigne les représentants de l'administration aux comités d'hygiène et sécurité du SDIS comme suit :

- comité d'hygiène et sécurité des sapeurs pompiers professionnels :

Titulaires :

M. Claude FAVRAT
Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
M. Jacky JAULNEAU
Colonel Didier PARIS
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

Suppléants :

M. Dominique LEBLOND
M. Michel LETHUILLIER
M. Claude TEROUINARD
Lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS
Commandant Gérard DIEFFENBACHER

- comité d'hygiène et sécurité des personnels administratifs, techniques et spécialisés :

Titulaires :

M. Claude FAVRAT
Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
Colonel Didier PARIS

Suppléants :

M. Dominique LEBLOND
M. Michel LETHUILLIER
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.3 du :
transmise au contrôle de la légalité le :
est exécutoire à la date du :

Pour le président,
le directeur,
pour le directeur empêché,
le chef du groupement administratif et financier

Sylvie GIGAREL